



Defunt en instance de divorce

Par **Sauer**, le **22/10/2008** à **15:31**

bonjour, mon père est décédé dernièrement et il se trouve que son divorce n'avait pas encore été prononcé. Je suis donc en train de me rendre compte que ma belle mère garde tout ces droits en ce qui concerne les droits de succession. Dû fait qu'elle ai déjà quitté le domicile conjugal y a t il un recours à cela et peut on entamer une procédure pour achever le divorce post mortem? Je vous remercie de votre considération et vous remercie par avance de l'aide que vous voudrez bien m'accorder.

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **16:59**

Bonjour,

Eh non pas de divorce post mortem.

Dans votre cas votre belle mère est veuve.

Si votre père n'a pas pris ses dispositions pour retirer les avantages éventuellement consentis, elle en bénéficie.